

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2025

VISANT À LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR -
(N° 856)

AMENDEMENT

N ° CE707

présenté par
M. Dive, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À la première phrase de l'alinéa 36, substituer au mot :

« établi »

le mot :

« comprend ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer aux mots :

« s'inscrit dans »

le mot :

« respecte ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel